

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 28 janvier 2022

N° 2022 - 5

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de la convocation

le 20/01/2022

Date d'affichage

le 20/01/2022

Objet de la délibération 2022-5 :

**Adoption des nouveaux tarifs d
l'entente intercommunale au 1^{er}
janvier 2022**

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Préfecture

le

et publication ou notification

du

L'an deux mil vingt-deux et le 28 janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe, Mesdames BLANC Sandrine, CHACORNAC Emmanuelle, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusés : Messieurs BOYER Joseph qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Gérard, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Madame DELMAS Marie-Claude qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Gérard.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame FELGINES Florence a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Cuisine en Velay est un service de restauration collective en régie de la ville du Puy-en-Velay qui assure la fourniture de repas pour bon nombre d'utilisateurs, dont la Communauté d'agglomération, pour ce qui est de l'approvisionnement en repas de certaines crèches du territoire.

Une gestion mutualisée et partenariale de ce service auprès des communes de Bains, Brives-Charensac, Chaspuzac, Le Puy-en-Velay, Sanssac-L'Église, Vazeilles Limandre, Vals-Prés-Le-Puy et Solignac-sur-Loire ainsi que de la Communauté d'agglomération est mise en place depuis 2019 via la création d'une entente intercommunale.

La conférence intercommunale, instance de gouvernance de l'entente intercommunale prévoyant la participation de 3 conseillers communautaires, s'est réunie le 1er décembre 2021.

A cette occasion, une nouvelle grille tarifaire a été proposée par la ville du Puy-en-Velay, ces prix se calquant sur les coûts de revient projetés pour l'année 2022.

La conférence intercommunale n'a pas donné d'avis formel sur cette nouvelle grille et a souhaité qu'elle soit présentée à chaque conseil délibérant.

AR Prefecture

043-214302333-20220128-2022_5-DE

Reçu le 02/02/2022

Publié le 02/02/2022

Suivant l'article 7 de la convention de l'entente intercommunale ci-annexée, les décisions prises par la conférence intercommunale ne sont exécutoires qu'après approbation par tous les Conseils des collectivités membres.

Les tarifs facturés aux communes par la Cuisine en Velay pourraient être les suivants, à compter du 1er janvier prochain :

Entente intercommunale Ecoles :

Primaires avec pain 4,52 € HT
Primaires sans pain 4,39 € HT
Maternels avec pain 3,84 € HT
Maternels sans pain 3,71 € HT

Entente intercommunale Crèches :

Repas 4,03 € HT
Goûters 0,50 € HT
Boissons 0,22 € HT

Après délibération, le conseil municipal, approuve la nouvelle grille tarifaire de l'entente intercommunale telle que décrite ci-dessus, et la valide à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour :	10	
Contre :	0	
Abstention :	5	BLANC FELGINES FOURNET-FAYARD GIRAUD METHON

Fait et délibéré, le 28 janvier 2022,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



SERIAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

2

SED 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

043-214302333-20220128-2022_5-DE
Reçu le 02/02/2022
Publié le 02/02/2022